

ments de pétrole, le Venezuela souhaiterait traiter avec le Canada par l'intermédiaire d'un organisme gouvernemental canadien semblable à sa propre Société nationale du pétrole.

La CVP (*Corporacion Venezolana de Petroleo*) ou Société des pétroles du Venezuela s'apparente au genre d'organisme gouvernemental que le Canada s'est le plus souvent gardé d'employer au développement d'une économie mixte, le considérant comme une intervention inutile de l'État, en l'occurrence dans l'industrie pétrolière où la majorité des capitaux investis sont d'origine étrangère.

Le ministre canadien de l'Énergie, M. Donald MacDonald, a pris connaissance de la proposition de M. la Salvia au cours de l'escale qu'il fit à Caracas à la mi-octobre, à son retour de Buenos Aires où il avait représenté le gouvernement à l'installation du président de l'Argentine, M. Juan Domingo Peron.

Le modèle de la CVP

Il semble maintenant que le Canada va se doter d'une société nationale du pétrole dont l'activité initiale ne différera pas tellement de celle de la CVP à l'heure actuelle. Cette activité embrasserait entre autres les négociations internationales touchant les importations de pétrole, la participation aux travaux d'exploration et de forage dans les régions dites frontalières, et l'éventuelle organisation d'un service de transport maritime si les découvertes de pétrole dans des régions de l'Arctique aussi éloignées que l'île Ellesmere, par exemple, justifiaient la mise en place d'un service national. Au Venezuela, la CVP vient tout juste de créer une flotte de pétroliers qui transporteront le brut ainsi que les produits transformés dans les eaux côtières du pays.

Bien que le Cabinet canadien eût déjà étudié l'opportunité d'une société nationale du pétrole avant de recevoir cette proposition du Venezuela, le modèle vénézuélien lui est apparu comme celui qui convenait le mieux parce que la CVP n'a pas eu (jusqu'à présent) à intervenir pesamment dans une industrie du pétrole dominée par les mêmes sociétés multinationales britanniques et américaines qu'au Canada.

Le grave problème des approvisionnements et des prix du pétrole vénézuélien a servi à nous rappeler que c'est le Venezuela, et non les intransigeantes nations arabes de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), qui fut en 1960 le promoteur et le fondateur de cette organisme international si important. C'est l'OPEP qui a haussé le prix mondial du

pétrole brut à des niveaux records, et c'est par son entremise qu'est intervenu l'an dernier l'embargo temporaire mis par les Arabes sur les exportations du pétrole vers les États-Unis et une partie de l'Europe.

Bref, si le message que nous a communiqué le Chili était d'ordre humanitaire, celui du Venezuela a été de caractère économique et nationaliste. Le premier relevait de la justice sociale, si souvent prônée comme composante essentielle de l'expérience nationale du Canada. Le second nous a rappelé que la voie du nationalisme économique n'est ni dangereuse ni solitaire, et que d'autres nations s'y lancent sans recourir à la nationalisation intégrale des industries à base de capitaux étrangers.

Orientation vers l'hémisphère

Par ailleurs, et en l'absence de toute impulsion de ce genre venue de l'hémisphère, la politique étrangère du Canada change manifestement d'orientation depuis 1968, étant moins directement engagée que jamais vis-à-vis de l'Europe, surtout en matière de défense.

Depuis sa première victoire électorale en juin 1968, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau s'est servi d'expressions interdisciplinaires, familières aux intellectuels et aux hommes politiques sud-américains, afin d'engager le Canada dans des voies politiques et législatives jusqu'alors inexplorées.

Avant l'élection d'octobre 1972, M. Trudeau a affirmé de nouveau, dans un discours prononcé à Toronto, que les trois grandes frontières du Canada restaient d'ordre technologique, géographique et social, et que nous devons avoir la «volonté de les défendre à l'égalité».

Dans sa déclaration d'avril 1969 sur la politique étrangère, M. Trudeau avait déjà accordé une haute priorité au secteur géographique, donnant ainsi au développement national, à la protection et à la surveillance de la souveraineté un rôle primordial et, de ce fait, une nouvelle orientation à l'une des plus importantes institutions nationales du Canada. Il s'agissait, alors comme maintenant, de nos forces armées dont le rôle deviendrait, au cours des années soixante-dix et par la suite, de plus en plus lié à la sécurité et à la défense du Canada au sein de l'hémisphère et de moins en moins fonction des engagements de défense de l'OTAN.

Le secteur technologique se rapportait aux déclarations unilatérales de 1970 établissant à 12 milles la limite des eaux territoriales, à la délimitation de zones sanitaires de 100 milles autour des îles canadiennes de l'Arctique ainsi qu'à la